

Adresse du SNFOLC à ses adhérents

PLUS QUE JAMAIS, L'INDÉPENDANCE SYNDICALE POUR REVENDIQUER

Au prétexte de l'état d'urgence devenu permanent, et fragilisé par le rejet de ses réformes visant à détruire les conquêtes sociales, parmi lesquelles l'école publique, le Président Macron poursuit sa dérive liberticide en interdisant par exemple le rassemblement devant l'école où il a fait ses annonces à Marseille. Inscrivant aujourd'hui ses mesures dans le cadre d'une « économie de guerre », il cherche à y associer les organisations syndicales avec la tenue de son « conseil national de la refondation ». Le ministre Ndiaye entend déclinier cette démarche dans un « grand débat » qui étoufferait les revendications des personnels, alors que la politique de M. Blanquer a été clairement rejetée.

Refusant toute union nationale, le SNFOLC et ses adhérents peuvent s'appuyer sur l'exigence réaffirmée par le XXVème Congrès de la Confédération FO : « *l'indépendance syndicale est à la base de toute action syndicale [...] toujours fondée sur le rapport de force [...]. Liberté syndicale, liberté de négociation et droit de grève sont intimement liés et constituent la base de l'expression de toutes les revendications.* ».

Le SNFOLC continuera à exiger du nouveau ministre la mise en place des mesures d'urgence déclinées ci-dessous, et appelle ses militants à se déployer en tenant des heures d'information syndicale dans les collèges, les lycées et les INSPE pour informer, aider et rassembler les personnels sur leurs revendications et leur proposer l'adhésion au syndicat.

COMBATTRE LE RECUIL DE L'ÂGE DE DÉPART À 65 ANS EN 2023, OBTENIR LE RETOUR À LA RETRAITE À 60 ANS ET DÉFENDRE LE SALAIRE DIFFÉRÉ DE NOTRE SÉCURITÉ SOCIALE

Comme le XXV^{ème} Congrès confédéral qui s'est tenu du 30 mai au 3 juin, le SNFOLC est déterminé, « *en créant le rapport de force nécessaire* », à bloquer toute nouvelle remise en cause du système de retraite par répartition, « *pour revenir à la retraite à 60 ans à taux plein et dans la perspective du retour à 37,5 ans de cotisations* ». Le SNFOLC, comme le Congrès confédéral, engage ses forces pour obtenir « *le maintien du Code des pensions civiles et militaires pour tous les agents publics calculé sur*

la base des six derniers mois avec intégration des primes pour améliorer le niveau de retraite ».

Avec le secrétaire général de la confédération, le SNFOLC considère que, concernant la réforme des retraites, « *si c'est la mère des réformes, pour nous cela deviendra la mère des batailles* ».

OBTENIR LES AUGMENTATIONS DE SALAIRES INDISPENSABLES ET URGENTES VU L'INFLATION GALOPANTE

Depuis plus d'un an, le gouvernement laisse filer l'augmentation des prix. Les mesures gouvernementales, comme l'augmentation du SMIC de 2,6 %, et l'annonce d'une revalorisation de 4% des pensions en juillet, ne résolvent rien pour l'immense majorité qui doit, à salaire constant, payer toujours plus pour aller travailler, se nourrir, se chauffer. De manière inédite, il n'a été accordé aucune revalorisation du point d'indice pour les fonctionnaires au cours du précédent quinquennat ; le ministre Guerini n'a pris aucun engagement chiffré et veut discuter des contreparties avec les fédérations de fonctionnaires. Le ministre de l'Education nationale continue à précariser les personnels dont beaucoup ne peuvent plus faire face à leurs dépenses quotidiennes, tels ceux contraints aux temps partiels, les AESH, les AED, les contractuels, tout comme les stagiaires qui débutent à 110 % du SMIC. Avec le Congrès confédéral, le SNFOLC « *revendique l'augmentation immédiate des salaires, du SMIC* » et pour l'ensemble des fonctionnaires, l'« *augmentation immédiate minimale de 25% du traitement indiciaire correspondant aux 10 ans de gel et à l'inflation actuelle* ».

CONTRE LE MANQUE DE PERSONNELS, CONTRE LA PRÉCARISATION SYSTÉMATIQUE, RECONQUÉRIR TOUTES LES GARANTIES STATUTAIRES, OBTENIR DES RECRUTEMENTS À LA MESURE DES BESOINS IMMENSES

Le SNFOLC, avec sa Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, revendique l'abrogation de la loi dite de Transformation de la Fonction publique de 2019 qui systématise le recours aux contrats dans les établissements scolaires. Le SNFOLC dénonce toutes les mesures gouvernementales visant à s'attaquer aux statuts. L'aggravation par le ministre Blanquer de la réforme de la masteri-

sation a conditionné l'inscription au CAPES à la détention non plus du M1 mais du M2, et a entraîné une hémorragie sans précédent des inscrits au CAPES en 2022. Cette réforme participe à la mise en cause de l'existence même des concours nationaux de recrutement, projet présidentiel assumé en mars 2022. Le SNFOLC condamne l'affectation à temps plein des fonctionnaires stagiaires qui porte atteinte à leur droit à la formation. Il revendique le maintien du CAPES, l'abandon de la masterisation et l'organisation urgente d'un concours exceptionnel au niveau licence, le retour aux recrutements sous statut de fonctionnaire pour tous, la stagiarisation de tous les collègues sur liste complémentaire, un plan de titularisation de tous les contractuels, à commencer par leur réembauche immédiate. Le SNFOLC revendique le renouvellement de tous les contrats des AED et des AESH, dans la perspective d'un accès au statut de la Fonction Publique.

Avec la FNEC FP-FO, le SNFOLC exige l'arrêt de l'expérimentation à Marseille qui vise à dénationaliser l'Éducation, en ouvrant la voie au recrutement par le chef d'établissement, menaçant ainsi de pulvériser les statuts et l'École publique. Il dénonce le projet de son extension à tous les établissements du premier comme du second degré. Le SNFOLC revendique le rétablissement du droit à mutation.

Le SNFOLC condamne le rapport Longuet qui recommande de rémunérer les professeurs non plus en fonction de leur corps et de leur avancée dans la carrière, mais en fonction de leur discipline, selon la loi de l'offre et de la demande.

Le « *job dating* » mis en place dans plusieurs académies comme Versailles, Amiens ou Toulouse, consistant à recruter des enseignants sur CV en 30 minutes chrono, sur la base de la soumission au projet local d'établissement, traduit le mépris dans lequel le ministre tient la profession et sa détermination à en finir avec ce qui fonde le caractère national de l'enseignement et du métier de professeur.

Le SNFOLC appelle ses adhérents à participer, en lien avec les instances syndicales, aux journées d'accueil des stagiaires dès la fin août.

À LA RENTRÉE, ENCORE PLUS QU'AUJOURD'HUI, PARTOUT LES CLASSES ET LES POSTES MANQUERONT : LE SNFOLC SE MOBILISE AUX CÔTÉS DES PERSONNELS POUR LES FAIRE CRÉER

Dans le sillon de la grève majoritaire du 13 janvier, les personnels avec FO, souvent dans un cadre intersyndical et avec le soutien des parents d'élèves, mettent en place le rapport de force pour gagner l'augmentation des DHG pour faire baisser les effectifs par classe, pour transformer les heures supplémentaires en heures postes, et pour créer les postes à la hauteur des besoins, pour assurer tous les remplacements (enseignants, CPE, AED, AESH...). Les personnels ne lâchent rien. Le SNFOLC soutient toutes les initiatives pour exiger la restitution des postes et des classes supprimées, notamment les manifestations et rassemblements comme celui du 15 juin au ministère. De nouveaux rassemblements sont en cours malgré la fin de l'année qui approche. Des préavis de grève sont prévus pour la rentrée.

Contre le tripatouillage des notes, contre Santorin, contre la remise en cause des disciplines d'enseignement, exiger le rétablissement du baccalauréat national, 1^{er} grade universitaire.

Le ministre Ndiaye, dans les pas de son prédécesseur, maintient intégralement la contre-réforme Blanquer du baccalauréat. Le SNFOLC soutient les correcteurs qui ont refusé d'ouvrir Santorin, qui dénoncent le télétravail épuisant et le flicage permanent qu'il provoque. Le SNFOLC condamne le bidouillage généralisé des notes et demande le rétablissement de la souveraineté des jurys.

L'intégration annoncée, sans moyens supplémentaires, des mathématiques dans le tronc commun est un leurre : le « *module spécifique* » entre en concurrence avec la spécialité mathématique et est dilué dans l'enseignement scientifique. Le SNFOLC, qui revendique le retour aux disciplines d'enseignement, l'abrogation des réformes du lycée, du baccalauréat et de Parcoursup, exige, comme le Congrès confédéral, « *le rétablissement du baccalauréat avec ses épreuves nationales, terminales, anonymes et ponctuelles.* »

POUR SUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DU SYNDICAT, CONSTRUIRE LES LISTES ET LE CAHIER DE VOTANTS FO POUR PROGRESSER AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE DÉCEMBRE 2022, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS LES ADHÉRENTS

Avec l'ensemble des salariés du public et du privé, le SNFOLC appelle à prendre toutes les dispositions pour faire face aux attaques annoncées contre toutes les conquêtes sociales, à réaffirmer et porter les revendications, à organiser dès maintenant la tenue d'une heure d'information syndicale dans chaque établissement pour le 31 août, le jour de la prérentrée. Il appelle les adhérents à participer aux réunions du syndicat pour décider des initiatives à prendre pour la rentrée. Comme la Commission Exécutive Fédérale réunie le 9 juin, le SNFOLC « *réaffirme que les élections professionnelles dans la Fonction publique de décembre constituent un enjeu majeur pour la satisfaction des revendications. Cela implique la mobilisation de tous* ». Le SNFOLC « *invite ses instances à organiser un plan minutieux pour engager tous les militants dans la constitution des listes dans tous les scrutins* », à poursuivre « *l'élaboration du cahier des votants* » au moyen de la « *tenue des instances, tournées, réunions d'information syndicale, formation syndicale* ».

Adoptée à l'unanimité

